

# Règlement Tremplin Nouveaux Talents d'humour

## 16<sup>ème</sup> Festival des Arts Burlesques

### Préambule

Dans le cadre de sa 16<sup>ème</sup> édition, le Festival des Arts Burlesques organise un tremplin « Nouveaux Talents d'humour ». Il a pour objet d'offrir l'opportunité aux personnes ou groupes ayant une pratique théâtrale amateur ou semi professionnelle de se faire connaître auprès du grand public et d'établir un lien avec le monde professionnel.

**La finale aura lieu le lundi 25 février 2019 à 20h au théâtre de l'université à Saint-Étienne.  
La présélection aura lieu le samedi 02 février 2019 à 19h à la MJC de Saint-Chamond.**

### 1 - Conditions d'accès

Les candidatures peuvent être faites à titre individuel ou en groupe, auquel cas une personne devra être désignée au sein du groupe comme récipiendaire éventuel des dotations du concours.

Les participants doivent :

- ✚ Etre âgés d'au moins 15 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)
- ✚ Ne pas être professionnels du spectacle,
- ✚ Ne pas avoir déjà participé aux éditions précédentes (sauf création nouvelle)
- ✚ Présenter une création ou une interprétation de genre burlesque sous la forme d'un spectacle vivant de 10 minutes maximum.

**Les candidats doivent s'inscrire par retour du présent règlement complété et signé avant le vendredi 18 janvier 2019 à l'adresse électronique suivante : [fartsburlesques@gmail.com](mailto:fartsburlesques@gmail.com)**

### 2- Obligations

Les participants ne pourront exiger ni contrepartie financière, ni remboursement des frais qu'ils auront engagés dans le cadre de leur participation, excepté pour les candidats sélectionnés pour la finale qui pourront prétendre à un remboursement forfaitaire pour se rendre à cette finale : du domicile jusqu'à St Etienne : 50 km 15 euros, de 50 à 100 km 30 euros, au-delà de 100 km 50 euros.

En faisant acte de candidature, les participants s'engagent à accepter les critères de sélection tels que définis à l'article 3 du présent document.

Les participants à la finale cèdent aux organisateurs leur droit à l'image sur toute photographie et tout enregistrement vidéo qui pourraient être réalisés durant le concours. Leur usage sera toutefois limité aux actions de communication. Aucun usage commercial ne pourra en être fait.

### 3 - Déroulement du Tremplin

#### Présélection

La présélection aura lieu le 02 février 2019 à 19h00 à la MJC de Saint-Chamond (2a avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond). L'ordre de passage sera communiqué aux participants au plus tard le 25 janvier 2019. Il leur sera demandé d'être présents une heure avant leur passage. Tout retard pourra entraîner leur élimination.

Au terme de la présélection, des candidats seront retenus pour participer à la finale du concours. La présence au moins de trois membres du jury est nécessaire pour que soit validée la présélection. Les candidats sélectionnés pour la finale seront informés du résultat à l'issue de la soirée.

#### Finale du Tremplin

La finale du concours se déroulera le 25 février 2019 à 20h00 au Théâtre de l'université à Saint-Étienne. Les résultats seront communiqués au public et aux participants au terme de la finale. La remise des prix aura lieu le soir même.

### 4 - Prix

Des prix pourront être attribués par l'ensemble du jury suivant les critères définis dans son règlement intérieur. Ils seront composés de :

- + Catégorie amateurs : un stage de théâtre de 4 à 5 jours
- + Catégorie Semi professionnel :
  - o 100 € en numéraire
  - o 300 € en numéraire
  - o une programmation en première partie d'un artiste au Festival des Arts Burlesques 2020 (sous réserve d'acceptation des artistes).

NOM .....

OU NOM DU GROUPE .....

Nom du représentant (pour les groupes) .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

CP/VILLE .....

TELEPHONE ..... EMAIL .....

Autorisation parentale pour les mineurs : je soussigné .....  
autorise.....à participer au tremplin « Nouveaux Talents  
d'humour » comme défini dans le présent document.

Le ..... à .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et paraphé sur la première page.

